

**Fiche de données de sécurité conforme  
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**

Modifié 04/03/2022

**AXTON HIVERNAGE**

---

**! RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1. Identificateur de produit**

**Nom commercial**

AXTON HIVERNAGE  
Rez.-Nr 414806

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Conditions d'utilisation recommandées**

Hivernage des piscines plein air.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Fabricant / fournisseur**

ADEO Services  
135 Rue Sadi Carnot - CS 00001, F-59790 RONCHIN - FRANCE  
Téléphone 0810634634 (0,05€ / appel + prix appel.)

**Service des renseignements**

E-mail (personne compétente):  
SDS@bayrol.eu

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

FR: N° ORFILA (INRS), Téléphone +33 (0)1 45 42 59 59;  
BE: Centre Antipoison +32 70 245 245

---

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

**Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]**

Classes de risques et  
catégories des risques

Consignes en  
cas de danger

Méthode de classification

**Aquatic Acute 1**

**Aquatic Chronic 1**

**H410**

**Consignes en cas de risques pour l'environnement**

**H410** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Indications complémentaires**

Une réaction chimique se produit entre le composant acide et le composant basique pour former du sel de sodium.

La valeur du pH confirme cette réaction (voir section 9).

Pour classer ce mélange, nous considérons que le composant basique est entièrement consommé et le composant acide est presque consommé. Nous n'en tenons pas compte lors du calcul de la classification du mélange.

**2.2. Éléments d'étiquetage**

**Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]**



**GHS09**

**Mot signal**

**Attention**

**Consignes en cas de risques pour l'environnement**

**H410** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

# Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Modifié 04/03/2022

## AXTON HIVERNAGE

### Consignes de sécurité

#### Généralités

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 Tenir hors de portée des enfants.

#### Prévention

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.

#### Réaction

P308 + P311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

#### Stockage

P405 Garder sous clef.

#### Evacuation

P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

### 2.3. Autres dangers

#### Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

non applicable

### 3.2. Mélanges

#### Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
25988-97-0	687-444-4	Polymère de N-méthylméthanamine avec(chlorométhyl)oxirane	15	Acute Tox. 4, H302 / Aquatic Acute 1, H400 M=10 / Aquatic Chronic1, H410 M=1 /

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Remarques générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.  
Les symptômes d'intoxication peuvent n'apparaître qu'après quelques heures; une surveillance médicale d'au moins 48 heures est donc indispensable.  
Protéger les secouristes.

#### Après inhalation

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre.  
En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

#### Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau.  
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

#### Après contact avec les yeux

Rincer aussitôt et abondamment l'oeil, en protégeant l'autre oeil non atteint.  
Assurer un traitement médical.

**Après ingestion**

Ne pas faire vomir.

Traitement médical.

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune information disponible.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

**Remarques s'adressant au médecin / traitement**

Traitement symptomatique.

---

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

**5.1. Moyen d'extinction**

**Agents d'extinction appropriés**

eau

produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

mousse

moyen d'extinction sèche

dioxyde de carbone

sable

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux

Oxyde d'azote ( NOx )

Oxyde de carbone (CO)

Dioxyde de carbone

**5.3. Conseils aux pompiers**

**Équipement spécial de protection en cas d'incendie**

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Porter un vêtement complet de protection.

**Remarques diverses**

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

---

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Personnel non formé pour les cas d'urgence**

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Sol très glissant suite au déversement du produit.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides.

Éliminer les résidus par rinçage à l'eau.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Evacuation: voir paragraphe 13

Protection individuelle: voir paragraphe 8

Numéro d'appel d'urgence: voir paragraphe 1

---

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Précautions lors de la manipulation

Aucune mesure particulière si utilisation appropriée.

#### Mesures générales de protection

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

#### Mesures d'hygiène

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Conserver à l'écart des aliments et boissons.

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

#### Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Le produit n'est pas combustible.

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

#### Remarques relatives au stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker avec les aliments pour animaux.

Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

#### Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Stockage: au frais et au sec.

Protéger du rayonnement solaire.

#### Stabilité au stockage

Durée de stockage: 5 ans.

Classe de  
stockage (RFA) 12

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

#### Recommandations pour des conditions d'utilisation indiquées

Voir paragraphe 1.2

---

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Aucune information disponible.

### 8.2. Contrôle de l'exposition

#### Protection respiratoire

protection respiratoire en présence d'aérosol ou de brouillard de produit

#### Protection des mains

gants résistant aux produits chimiques

Matériaux appropriés (recommandé : index de protection 6, temps de perméation > 480 minutes selon la norme EN 374)

Caoutchouc nitrile (NBR) - épaisseur de couche : 0,4 mm

Caoutchouc butyle (butyle) - épaisseur de couche : 0,7 mm

Observer les modes d'emploi des fabricants respectifs à cause de la grande diversité des types

#### Protection des yeux

lunettes assurant une protection complète des yeux

---

**Fiche de données de sécurité conforme  
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**

Modifié 04/03/2022

**AXTON HIVERNAGE**

---

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>aspect</b> liquide	<b>Couleur</b> bleu	<b>Odeur</b> caractéristique
--------------------------	------------------------	---------------------------------

**Seuil olfactif**  
non déterminé

**Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement**

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
<b>valeur pH</b>	5,3 - 6,3	20 °C	10 g/l	potentiometrique	
<b>Température d'ébullition/ plage d'ébullition</b>	non déterminé				
<b>Température de fusion / Point de congélation</b>	non déterminé				
<b>Point d'éclair</b>					Pas de point d'éclair jusqu'à 100 °C
<b>Vitesse d'évaporation</b>	non déterminé				
<b>Inflammation (à l'état solide)</b>	non déterminé				
<b>Inflammation (à l'état gazeux)</b>	non déterminé				
<b>Température d'inflammation</b>	non déterminé				
<b>Température d'auto- inflammation</b>	non déterminé				
<b>Limite inférieure d'explosibilité</b>	non déterminé				
<b>Limite supérieure d'explosibilité</b>	non déterminé				
<b>Pression de vapeur</b>	3016 Pa	25 °C		calculée	
<b>Densité relative</b>	1,07 g/cm <sup>3</sup>	20 °C		aréométrie	
<b>Densité de vapeur</b>	non déterminé				
<b>Solubilité dans l'eau</b>					miscible en toutes proportions
<b>Solubilité dans un autre produit</b>	non déterminé				

Fiche de données de sécurité conforme  
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Modifié 04/03/2022

**AXTON HIVERNAGE**

---

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
<b>Coefficient de distribution (n-octanol/eau) (log P O/W)</b>	non déterminé				

**Température de décomposition** non déterminé

**Viscosité** non déterminé

**Propriétés comburantes**

Aucune information disponible.

**Propriétés explosives**

Aucune information disponible.

**9.2. Autres informations**

Aucune information disponible.

---

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

**10.1. Réactivité**

Aucune information disponible.

**10.2. Stabilité chimique**

Aucune information disponible.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune information disponible.

**10.4. Conditions à éviter**

Aucune information disponible.

**10.5. Matières incompatibles**

**Substances à éviter**

Réagit au contact des agents d'oxydation forts.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

**Décomposition thermique**

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

---

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

**Hautement toxique/Irritation / sensibilisation**

---

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
<b>DL50 aiguë par ingestion</b>	> 2000 mg/kg	rat		Données se rapportant au composant principal

**Toxicité subaiguë - Cancérogène**

**Fiche de données de sécurité conforme  
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**

Modifié 04/03/2022

**AXTON HIVERNAGE**

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
<b>Mutagène</b>	Aucune donnée disponible			
<b>Tératogène</b>	Aucune donnée disponible			
<b>Cancérogène</b>	Aucune donnée disponible			

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1. Toxicité**

**Effets toxiques sur l'environnement**

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
<b>Poisson</b>	CL 50 0,077 mg/l (96 h)	Oncorhynchus mykiss		M = 10
<b>Daphnie</b>	CE 50 0,14 mg/l (48 h)	Daphnia magna		

**12.2. Persistance et dégradabilité**

	Taux d'élimination	Méthode d'analyse	Méthode	Evaluation
<b>Dégradabilité physico-chimique</b>	Bonne élimination du produit présent dans l'eau par des procédés abiotiques, par exemple adsorption sur boues activées.			
<b>Biodégradabilité</b>	81 % (28 d)		OCDE 301 B	Biodégradable.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Aucune information disponible.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**12.6. Autres effets nocifs**

**Comportement dans les stations d'épuration**

En cas d'introduction de faibles concentrations dans des stations d'épuration biologiques adaptées, altération de l'activité de dégradation des boues activées non probable.

**Remarques générales**

Eviter le contact du produit avec les eaux de source ou les eaux de surface.

Polluant marin (conformément au code IMDG).

Les valeurs écologiques se rapportent à la substance non diluée, à 100 %.

Les données écologiques concernent les principaux composants.

**Fiche de données de sécurité conforme  
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**

Modifié 04/03/2022

**AXTON HIVERNAGE**

---

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Recommandations relatives au produit**

Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

Il n'existe pas de normes harmonisées dans les pays membre de l'Union Européenne réglant l'utilisation des déchets chimiques et des déchets résiduels.

**Recommandations relatives à l'emballage**

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

**Produit de nettoyage recommandé**

eau

---

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

	<b>ADR/RID</b>	<b>IMDG</b>	<b>IATA-DGR</b>
<b>14.1. Numéro ONU</b>	3082	3082	3082
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Polymère de N-méthylméthanamine avec(chlorométhyl)oxirane)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Polymer of N-Methylmethanamine with (chloro methyl)oxirane)	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Polymer of N-Methylmethanamine with (chloro methyl)oxirane)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	9	9	9
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	III	III	III
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	Oui	Oui	Oui

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucune information disponible.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Aucune information disponible.

**Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID**

Étiquette de danger 9

code de restriction en tunnel -

Code de classification M6

**Transport maritime IMDG**

MARINE POLLUTANT

---

**RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Autres réglementations (UE)**

À observer:

Observer la directive 98/24/CE pour la protection de la santé et de la sécurité des salariés en présence d'un risque présenté par des substances chimiques au poste de travail.

**Fiche de données de sécurité conforme  
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**

Modifié

04/03/2022

**AXTON HIVERNAGE**

---

**Réglementation nationale**

**Remarques relatives à la limitation d'activité**

Observer les contraintes liées au travail des jeunes.

Observer les contraintes liées au travail des femmes enceintes ou allaitantes.

**Prescriptions, limitations et interdictions diverses**

ZH 1/81 Merkblatt für gefährliche chemische Stoffe".

ZH 1/124 Betriebsanweisungen für den Umgang mit Gefahrstoffen (A 010)".

ZH 1/132 Merkblatt : Hautschutz (M 042)".

ZH 1/175 Merkblatt für die Erste Hilfe bei Einwirken gefährlicher chemischer Stoffe".

ZH 1/192 Augenschutz-Merkblatt".

ZH 1/129 Merkblatt : Reizende Stoffe/Ätzende Stoffe (M 004)".

**Classe de danger pour l'eau** 3

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

---

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**Utilisation recommandée et restrictions**

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

**Informations diverses**

Voir fiche technique du produit.

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

Indications de changement: "!" = Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente. Version précédente: 5.6

**Source des principales informations**

Résultats des analyses du laboratoire de Bayrol Munich

Renseignements puisés dans différents manuels techniques

Études toxicologiques NIOSH-Tox

Selon les législations en vigueur

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.